



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 02 décembre 2014

**DELIBERATION N° 2014/12/217 : EXERCICE 2014 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE
LE GRAND MONTAUBAN ET L'ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE**

L'an deux mille quatorze, le mardi 02 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 novembre 2014 .

Présents Titulaires : 39

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Maxime BERAUDO à Jean-Martial DEJEAN, Alain CRIVELLA à Pierre-Antoine LEVI, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, José GONZALEZ à Gaël TABARLY, Paul GRAND à Paulette MULLER-DUPONT, Véronique MALY à Bernard PAILLARES, Valérie RABAULT à Pauline BLANC, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE, Thierry DEVILLE, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François GARRIGUES

Monsieur Jean-François GARRIGUES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'association « Maison des Jeunes et de la Culture » fondée en 1996 pour promouvoir l'accès à la culture a progressivement mis en place des actions envers la population ainsi que des missions bénévoles, et ce préalablement à toute intervention administrative et financière de la collectivité dans ces demandes.

L'association a sollicité la collectivité afin qu'elle lui apporte un soutien financier pour les projets que la MJC souhaite mettre en œuvre durant l'année 2014.

Par délibération du 4 juin 2014, vous avez autorisé Madame la Présidente à signer une convention d'objectifs et de moyens qui portait sur :

Subvention de fonctionnement	9 000,00 €
Subvention FONJEP (financement du poste de directeur)	42 455,00 €
Sous - Total	51 455,00 €
Estimation annuelle des concours en nature (loyers, ...)	44 700,90 €
Subvention au titre du CUCS	
Action Cultures urbaines	3 500,00 €
Action Adultes relais Espace Multimédia	3 000,00 €
Action Accompagnement projets de jeunes	3 600,00 €
Sous - Total	10 100,00 €

Le présent avenant n°1 a pour objet de prendre en compte les subventions sollicitées dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse déclinées ci-dessous :

Au titre du CEJ : Espaces jeunes	10 100,00 €
Au titre du CEJ : Musiquescence	13 600,00 €
Au titre du CEJ : Espace Multimédia	9 500,00 €
Au titre du CEJ : ALSH MJC	5 700,00 €
TOTAL	38 900,00 €

Vu la délibération du 19 décembre 2013 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2014,
Vu la délibération du 04 juin 2014 portant « Exercice 2014 - Convention d'objectifs et de moyens entre le Grand Montauban - Communauté d'agglomération et la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) »,

Vu la délibération du 04 juin 2014 portant « Contrat de Cohésion Sociale – Actions 2014 »,

Vu la délibération du 4 juin 2014 portant « Exercice 2014 – Convention d'objectifs et de moyens entre le Grand Montauban et l'association Maison des Jeunes et de la Culture »,

Vu la délibération du 2 décembre 2014 portant « Contrat Enfance Jeunesse – Actions 2014 : participation du Grand Montauban »,

Vu la délibération du 2 décembre 2014 portant « Exercice 2014 – Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre le Grand Montauban et l'association Maison des Jeunes et de la Culture »,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 19 novembre 2014,

Au vu de ces éléments, je vous propose,

- ↳ D'attribuer au titre de l'exercice 2014 à l'association Maison des Jeunes et de la Culture au titre du CEJ une subvention d'un montant de 38 900,00 € pour les actions décrites ci-dessus,
- ↳ D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens passée entre le Grand Montauban et l'association Maison des Jeunes et de la Culture, tel qu'annexé à la présente délibération,

↳ De dire que les crédits sont inscrits au budget 2014.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↳ D'attribuer au titre de l'exercice 2014 à l'association Maison des Jeunes et de la Culture au titre du CEJ une subvention d'un montant de 38 900,00 € pour les actions décrites ci-dessus,
- ↳ D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens passée entre le Grand Montauban et l'association Maison des Jeunes et de la Culture, tel qu'annexé à la présente délibération,
- ↳ De dire que les crédits sont inscrits au budget 2014.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 DEC. 2014

De sa publication le :

04 DEC. 2014

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 03 décembre 2014

La Présidente,
Brigitte BAREGES